



c r b

# Cours accéléré

## Questions juridiques

Genève, 7 juin 2019  
13h30-17h00

# Cours accéléré

## Questions juridiques

Ce cours traite des questions juridiques actuelles en lien avec la construction et en particulier le contrat de planificateur, la responsabilité du planificateur pour les coûts de construction et pour le dépassement de devis, ainsi que la couverture d'assurance RC pour le planificateur. Le cours débutera avec une partie théorique et se poursuivra avec une partie pratique illustrée par de nombreux cas, provenant soit de l'intervenant, soit des participants.

### Objectifs

L'objectif de ce cours est de sensibiliser les planificateurs (ingénieurs et architectes) sur leur

responsabilité juridique en relation avec les coûts de construction, ainsi que de répondre aux éventuelles questions pratiques qu'ils se posent. La responsabilité du planificateur pour le dépassement de devis ainsi que les assurances dans la construction compléteront le cours.

### Contenu du cours en bref

- Contrat de planificateur
- Responsabilité du planificateur pour les coûts
- Responsabilité du planificateur pour le devis
- Couverture d'assurance RC
- Questions juridiques d'actualité

### Groupes cibles

Bureaux d'études, chefs de projets, coordinateurs de projets, maîtres de l'ouvrage privés et publics, etc.

### Chargé de cours

Yann Férolles, Avocat et Docteur en droit

### Date du cours/Prix

Genève, 7 juin 2019  
13h30 – 17h00, CHF 385.-\*

### Informations détaillées

crb.ch/formation,  
info.fr@crb.ch,  
téléphone +41 21 647 22 36

## Inscription

Entreprise:  
.....

Prénom/Nom:  
.....

Adresse:  
.....

NPA/localité:  
.....

Téléphone:  
.....

Courriel:  
.....

Lieu, date:  
.....

Signature:  
.....

Participants supplémentaires:  
.....

### Membre de\*

CRB     SIA     SSE

FAS

### Inscription à CRB Suisse romande

info.fr@crb.ch

Fax +41 21 648 12 47

\* Les membres bénéficient d'un rabais de 15% sur les frais d'inscription au cours. Les cours CRB sont soumis à la TVA. Les conditions contractuelles générales de CRB à consulter sous crb.ch.